Zeitschrift: Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin

der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg

Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

Band: 50 (1960)

Rubrik: Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Rapport 1960

La séance annuelle de la Commission a été tenue le 6 février. Sa composition n'a pas changé.

Faune

La Commission consultative de la chasse s'est réunie le 2 juin 1960. M. L. Thürler y a remplacé le président, en traitement médical à ce moment-là. On y a fixé les dates d'ouverture des différentes chasses; les dispositions de l'arrêté du 10 juillet 1959 sur l'exercice de la chasse ont été maintenues pour 1960. Le nombre des permis délivrés est en augmentation.

Bouquetins. La colonie de bouquetins des Morteys compte actuellement 18 unités. Il semble que 2 nouvelles naissances puissent être enregistrées, mais on n'en a pas la confirmation.

Aigles. Les gardes ont signalé une grande activité des aigles, et des dommages dans les troupeaux de moutons. Quatre aires ont été occupées en 1960, à Rotzua, Klusalp, Aoille et Dent de Lys.

Chamois. Le nombre des chamois est en progression. Toutefois, malgré la limitation du tir à 2 chamois par chasseur, l'abattage est trop important pour permettre une meilleure augmentation du nombre total des chamois, et cela en raison de l'accroissement du nombre des chasseurs.

Autre gibier. Les chevreuils se maintiennent; un abattage de la chevrette s'impose pour le maintien d'un meilleur équilibre biologique. Les lièvres diminuent dans la plaine, à cause des trop nombreux traitements chimiques des cultures. Les marmottes sont en légère progression dans les bans fédéraux. Un abattage s'est avéré nécessaire ailleurs, pour limiter leurs dommages aux teneurs d'alpages. Il y a une amélioration notable du Grand-Tétras, un état satisfaisant du petit coq et de la gelinotte; les perdrix-faisans augmentent par suite des mesures de repeuplement indigène.

Pêche

Il s'est produit un empoisonnement massif de la Broye, à Lucens. A l'usine « Fibres de verre S. A. », une cuve d'un mélange de 350 l. de phénol et de 780 l. de formaline, s'est vidée accidentellement dans la rivière. Tous les poissons ont péri entre Lucens et le pont de la route Domdidier-Saint-Aubin. On a recueilli 74 000 kg. de poissons empoisonnés, soit environ un demi-million de bêtes, qui ont été utilisées comme fumure. L'enquête conduite par l'Office fédéral de la pêche a déterminé l'étendue du dégât et fixé l'indemnité à verser par l'usine responsable aux deux cantons de Vaud et Fribourg. La Broye s'est révélée à cette occasion très riche en poissons blancs. Le repeuplement de la rivière est en cours.

Le fait prouve qu'il est urgent d'installer, dans toutes les usines, des stations d'épuration des eaux usées et industrielles, afin d'éviter de pareils désastres.

Dans le lac de Neuchâtel, la pêche n'a pas eu un bon rendement par suite des intempéries.

La Commission pour la protection des eaux a tenu des séances mensuelles, consacrées à l'examen de divers problèmes d'épuration et de protection des eaux.

Flore

Notre démarche entreprise auprès de la Préfecture de la Singine, au début de 1960, pour une surveillance plus efficace de la flore alpine a porté ses fruits.

M. V. Peissard, garde-chasse, secondé par M. Gross, appointé de gendarmerie, a fait un contrôle sévère dans la région du Lac-Noir et du Muscherenschlund. Il a dressé rapport contre 7 personnes, porteuses de grandes quantités de fleurs protégées (gentiane acaule, primevère auricule et edelweiss). Les délinquants avaient caché leurs provisions dans leurs sacs de montagne et même sous leurs vêtements.

En Gruyère aussi, la surveillance se fait plus étroite. Les gendarmes de Bellegarde, Charmey, Grandvillard et Neirivue, ont dénoncé des touristes porteurs d'édelweiss en quantité prohibée.

Nous espérons que les indigènes et les touristes, sachant qu'ils risquent d'être pris, respecteront plus fidèlement, à l'avenir, les prescriptions légales relatives à la protection des plantes alpines. Toutefois, l'éducation de la jeunesse au respect de la nature reste notre préoccupation principale.

Chêne de Rosé. Ce chêne protégé, situé à proximité de la gare de Rosé a été abattu par les soins des Travaux publics. Son état inspirait de l'inquiétude, et le chef de la station a demandé son abattage. Lors de la pose de la double voie, la place de la gare a été exhaussée d'environ 1 m. Le chêne s'est trouvé ainsi enfoncé d'autant, ce qui lui a évidemment porté préjudice. On prévoit de planter un autre arbre sur cette place.

Nous constatons que nos arbres protégés disparaissent l'un après l'autre, sans que nous puissions nous y opposer, lorsqu'ils donnent des signes de dépérissement. Il est donc préférable, nous semble-t-il, de protéger des sites entiers, avec tous leurs arbres, comme les tourbières, les marais, les rives des lacs, etc.

Réserves

Lac des Joncs. Le propriétaire de l'hôtel du Lac des Joncs a fait prolonger la canalisation des égoûts de l'hôtel en aval, après leur passage dans une fosse septique de grandeur suffisante. M. l'ingénieur Hausammann, ancien chef du génie agricole, a bien voulu contrôler cette installation qui donne maintenant satisfaction, et rend quasi impossible la pollution du lac et l'infection de l'air par des odeurs désagréables.

Nous avons dû refaire à nos frais les perches et les cadres porteurs des affiches. Ils étaient pourris. Nous avons placé des piquets métalliques ; les encadrements sont en bois imprégné. Ils dureront ainsi plus longtemps. Les affiches signalent que le lac est protégé et invitent le public au respect et à la propreté des lieux.

Cheyres. Au point de vue ornithologique, l'année 1960 fut défavorable. Il n'y eut qu'une nichée de hérons pourprés, et en général peu d'oiseaux de taille. On y a même trouvé morts des grèbes, des cormorans, et d'autres espèces d'oiseaux. Il doit y avoir différentes causes à ce fait déplorable : la maladie d'abord ; peut-être aussi les dérangements provoqués par les avions à réaction qui survolent tous les jours la région, et produisent un bruit assourdissant en franchissant le mur du son.

Nos surveillants de la réserve ont constaté que la pollution du lac de Neuchâtel augmente d'une manière sensible. Le Conseil d'Etat a pris un arrêté, le 23 juillet 1960, interdisant le camping sur le domaine privé ou public de l'Etat, sur les rives fribourgeoises du lac, à cause de l'extension considérable que prend ce sport chez nous, lequel, dit l'arrêté en question, « s'avère dangereux pour l'hygiène publique et pour la santé des campeurs eux-mêmes ». Le camping reste limité aux camps organisés. Il y eut aussi des incendies de roseaux.

Cet arrêté ne peut que réjouir notre Commission ; le camping a d'ailleurs toujours été défendu dans les réserves. Les gardiens veillent au maintien de l'ordre et au respect de nos réserves. L'augmentation de leur gratification annuelle a sans doute été un stimulant pour leur faire accomplir toujours mieux leur tâche souvent ingrate.

Sites

Rives du lac de Neuchâtel. D'entente avec le Heimatschutz et le Club alpin suisse, la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN) a établi une liste des objets à protéger d'importance nationale. En 1956 déjà, en étroite collaboration avec nos amis vaudois, notre Commission avait formulé une revendication et présenté les rives sud-est du lac de Neuchâtel comme objet de première importance. Cette requête a été admise par la commission spéciale instituée par les organisations nationales précitées. On procède maintenant à l'étude des possibilités de garder cette région intacte, sans pour autant porter atteinte à l'exercice de la chasse, de la pêche, et aux droits des propriétaires. L'essentiel réside dans la restriction des constructions. Il faut créer des zones de « non

bâtir », et d'autres où des concessions peuvent être accordés. Le Conseil d'Etat a déjà fait un pas important dans ce domaine, par l'arrêté du 24 juillet 1959, sur les rives des lacs de Neuchâtel et de Morat. Il a délimité les zones pour les terrains de l'Etat. Il faut maintenant que les communes, à leur tour, nous prêtent leur collaboration, et fixent des zones qui devront rester vierges, comme par exemple entre Portalban et Chevroux.

La Commission a procédé à une vision locale au moins de juin, à laquelle votre président a pris part. Elle a pu se rendre compte de l'enjeu et a pleinement approuvé notre démarche.

Il a également été appelé à faire partie de la Commission cantonale pour la protection des eaux contre la pollution, comme représentant de notre Commission. Cette collaboration s'avère très utile, et elle est appelée à traiter de toutes les questions d'épuration des eaux privées, communales et industrielles, de l'utilisation des boues de vidanges, du ramassage et des dépôts des ordures ménagères, de leur utilisation par compostage ou incinération.

Dans toutes ces questions, la protection de la nature est en jeu, et il est possible de prévenir bien des dégâts qui pourraient être faits au paysage.

Télécabine Gruyères-Moléson. Nous avons étudié le projet détaillé qui nous a été soumis par la Direction des Travaux publics. Nous avons constaté que le tracé du téléphérique est assez discret, et que la station terminale se situe un peu en dessous du sommet du Moléson, de sorte qu'elle ne serait guère visible à distance. Nous ne pouvons donc pas faire opposition à ce projet.

Propagande

Sous le titre « La protection de la nature dans le canton de Fribourg », M. Louis Page, membre de notre Commission, a publié dans la revue de la LSPN, un article bien documenté sur le travail effectué par notre Commission (N° 5, 1960).

A l'occasion de son 50° anniversaire, la LSPN a fait paraître un beau volume, richement illustré « Naturschutz am Werk ». Pour l'instant, l'édition allemande seule est sortie de presse. Nous l'avons remise aux membres allemands de la Commission et aux écoles secondaires et régionales de la partie allemande du canton, afin de faire connaître le travail de la Ligue et les objectifs qu'elle se propose.

Chaque année, nous diffusons notre rapport annuel à raison de 700 exemplaires, aux écoles du canton, aux personnes intéressées directement à notre action, aux membres de langue française de la LSPN dans le canton. La vente de l'*Ecu d'or*, en 1960, a dépassé le montant de 1959. Elle a produit 15 352 fr.

Relations

Nous entretenons toujours de bonnes relations avec les différentes organisations de la protection de la nature. A l'assemblée générale de la Ligue, M. Büchi a été réélu représentant régional de Fribourg et Neuchâtel au Conseil de la Ligue.

Il participe dans la mesure du possible aux séances du Conseil de la Ligue, aux assemblées consultatives et aux réunions des surveillants des réserves.

Nous collaborons avec la société « Nos Oiseaux », qui a choisi Bulle pour y tenir ses assises, avec excursions à Charmey, le seul endroit du canton où niche l'hirondelle des rochers. Cette réunion à été organisée par M. Strahm, ornithologue à Fribourg.

Nous avons aussi été invité à faire partie de l'Institut fribourgeois, fondé l'hiver passé. Nous avons pris part au forum qu'il a organisé. Des rapports étroits existent avec la Société d'art public du canton, dont le président est également membre de notre Commission.

Membres de notre Commission

Président: M. O. Büchi, conservateur du Musée d'Histoire naturelle, Fribourg.

Membres: M. G. Blum, professeur.

- M. J. Chardonnens, directeur de l'Institut agricole de Grangeneuve.
- M. L. Nicolet, délégué de la Fédération cantonale fribourgeoise des sociétés de pêche.
- M. H. Corboud, inspecteur cantonal de la chasse et de la pêche.
- M. P. Meyer, directeur, délégué de la section Moléson du CAS.
- M. L. Page, professeur, Romont.
- M. J.-L. Reichlen, représentant de la Fédération des chasseurs fribourgeois.
- M. L. Thürler, ancien professeur, Guin.
- M. J. Remy, avocat, président de la section de Fribourg du Heimatschutz.
- M. F. Vonderweid, inspecteur cantonal des forêts.

О. Вёсні.